

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 15 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La réunion de synthèse du Conseil de sécurité s'est tenue le 28 juin 2002, sous la présidence de la République arabe syrienne. Dans ma note verbale du 25 juin 2002 (S/2002/701), il était convenu qu'à l'issue de la réunion de synthèse, et si nécessaire, la présidence pourrait établir un document récapitulatif sur les principaux points abordés à la réunion.

Le document récapitulatif en question est joint à la présente lettre (voir annexe). Il a pour objet d'indiquer les domaines devant donner lieu à un suivi et de faire des propositions à ce sujet. Il a été établi non pas pour récapituler toutes les questions soulevées, mais pour aider à améliorer les travaux du Conseil de sécurité, tant sur les questions de procédure que sur les questions de fond.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil et le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Mikhail **Wehbe**

02-48233 (F) 170702 170702

Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Réunion de synthèse consacrée aux travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2002 (28 juin 2002)

Points concernant la réunion de synthèse du Conseil

Certains membres ont déclaré qu'il était important de tenir des réunions de synthèse pour évaluer les travaux du Conseil et qu'il serait utile de maintenir cette pratique.

Un certain nombre d'orateurs ont indiqué qu'ils jugeaient inutile de tenir de telles réunions tous les mois.

Certains orateurs ont souligné qu'il était important de concrétiser les observations des délégations concernant les méthodes de travail du Conseil sous forme de règles qui régiraient les futurs travaux du Conseil, car cette pratique n'aurait aucune raison d'être si les nombreuses observations formulées n'étaient pas prises en compte.

En général, un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait qu'il était important que le Conseil tienne un plus grand nombre de séances publiques au cours desquelles les États Membres pourraient présenter leurs vues sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Situation en Afghanistan

Les orateurs se sont dits satisfaits des discussions relatives à la situation en Afghanistan qui s'étaient déroulées au Conseil au mois de juin. Ils ont notamment indiqué que le Conseil avait suivi de près les réunions de la Loya Jirga, qui représentaient un progrès essentiel sur la voie de la paix et de la stabilité dans le pays. S'agissant de la sécurité en Afghanistan, un certain nombre de représentants se sont exprimés sur la façon dont il fallait aborder la question de la sécurité hors de Kaboul. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités des efforts que la Force internationale d'assistance à la sécurité déployait pour permettre à la Loya Jirga de tenir ses réunions dans un climat de paix. Ils ont souligné que la sécurité en Afghanistan devait demeurer une des priorités du Conseil de sécurité. Les orateurs ont fait observer que la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité témoignait clairement de l'appui apporté au processus de paix en Afghanistan et à l'application de l'Accord de Bonn en général.

République démocratique du Congo

De nombreux orateurs ont indiqué que la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs était tombée à point nommé, puisqu'elle avait précédé le renouvellement du mandat de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) et permis à certains membres de se familiariser avec la situation sur le terrain.

Des orateurs ont noté avec préoccupation que la situation restait tendue, en particulier à Kisangani. Aussi le Conseil doit-il tout mettre en oeuvre pour obliger les parties concernées à respecter ses résolutions.

Les orateurs sont convenus que le Conseil, grâce à la façon dont il avait traité l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, avait clairement fait comprendre aux parties au conflit qu'il fallait engager un dialogue général et garantir la sécurité des membres de la MONUC.

Les orateurs ont réaffirmé que les forces étrangères devaient se retirer du territoire de la République démocratique du Congo.

Moyen-Orient

Un certain nombre d'orateurs ont déclaré que le Conseil avait du mal à traiter la question du Moyen Orient et qu'il avait tenu de nombreuses réunions afin d'examiner la situation dans la région.

Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de ce que Farouk Al-Shara', Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, ait eu la possibilité de présider le Conseil et de les informer directement de la position syrienne en ce qui concerne la situation politique dans la région. Ils se sont également félicités de la discussion utile et constructive qui avait eu lieu pendant la réunion.

Un certain nombre de membres du Conseil ont indiqué qu'il fallait mobiliser tous les efforts en vue de parvenir à une paix juste et globale dans la région. Des représentants ont fait référence à l'initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth et aux activités du quartet, ainsi qu'à la déclaration du Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush.

Les orateurs ont souligné que le Conseil de sécurité se devait d'assumer toutes ses responsabilités à l'égard du Moyen-Orient. Certains orateurs ont déclaré qu'il fallait convoquer d'urgence des réunions au cours desquelles les membres du Conseil pourraient échanger leurs vues sur les possibilités de relance du processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions constitutives de la légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Somalie

De l'avis général, le Conseil n'avait pas examiné la situation en Somalie depuis longtemps. Le peuple somalien continuait à souffrir car le problème n'avait toujours pas été réglé.

On s'est accordé à reconnaître que le Conseil devait traiter la situation en Somalie de manière plus efficace.

Un certain nombre de membres du Conseil ont fait observer qu'il importait de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie.